

AUJAC A DIT



Bulletin municipal

Janvier 2022

N°44

MAIRIE D'AUJAC

TEL : 04 66 61 15 51

MAIL : mairie@aujac.fr

Ouverture du secrétariat au public :

Mardi et vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H

Secrétaire de mairie : Marie Kriese.

ADRESSES UTILES :

Conseil@aujac.fr pour contacter directement les élus par mail.

Une boîte à idées, décorée par les élèves de l'école, attend vos suggestions au rdc de la mairie. Ou par mail : Boiteaidees@aujac.fr.

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

En ce premier numéro du bulletin municipal de l'année 2022 je tiens à vous présenter mes vœux de bonheur, de réussite, et, surtout je vous souhaite une excellente santé ainsi qu'à vos proches.

Pour la deuxième année consécutive nous n'avons pu nous réunir pour les traditionnels vœux du Maire ou le repas des anciens. Nous avons opté pour la confection de colis avec la quasi-totalité des produits issus de la production communale : confitures, jus de fruit, miel, gâteaux, sel aromatisé. Que du bonheur pour les papilles.

De beaux projets nous attendent pour les prochains mois, nous allons débiter la rénovation de l'ancienne école de La Plane avec l'ambition de loger une nouvelle famille et de préserver ainsi notre école communale. Nous allons poursuivre l'entretien des routes communales avec la restauration de certaines portions de bitume, et élaguer arbres et branches rendant la circulation difficile sur certains tronçons. L'adressage devrait être terminé dans le courant de l'année, pour cela nous proposerons des réunions publiques en petit comité, secteur après secteur, pour prendre en compte vos remarques, idées et souhaits. Nous allons aussi mettre en place une signalétique nouvelle avec l'achat de nouveaux panneaux : dénomination des hameaux, vitesse, miroirs d'intersection viendront border nos voiries. Nous travaillons aussi sur la sécurisation de la sortie de l'école, trop d'incivilités ont lieu lorsque le ramassage scolaire stationne devant le portail de la cour de récréation. Chacun devra accepter que le bus bloque la route une dizaine de minutes par jour.

En accord avec le conseil municipal, j'ai pris un arrêté visant à limiter la vitesse de circulation à 30km/h sur la départementale 51 au niveau de la traversée d'Aujac, afin de sécuriser les habitants vivant en bordure de voirie, mais aussi les éventuels piétons et cyclistes.

Tous ces investissements bénéficieront bien-sûr d'une demande d'aide auprès des organismes compétents : Alès-Agglomération, Département, Parc National des Cévennes, Région et Etat. On ne peut pas se permettre d'impacter nos finances sans se donner le maximum de chance d'être aidé techniquement et financièrement sur l'ensemble de nos projets.

Nous espérons mettre le plus rapidement en route les locations du mas Legal et du mas Borne. En principe nous devrions bénéficier de la nue-propriété dans les semaines qui arrivent. Dès lors nous commencerons à chiffrer les éventuels travaux de mise en conformité. Nous ferons pour le mieux mais les locations pour la saison estivale semblent dès lors compromises au vu des démarches et contraintes administratives qui nous attendent.

En vous souhaitant une bonne lecture,

Le Maire
Firmin PEYRIC

ETAT CIVIL

Décès :

Annette Pelletier est décédée à Saint-Ambroix le 30 octobre 2021. Née le 21 mars 1943, elle était l'épouse de Jean-Claude Kurtz à La Bartre.

René Desor est décédé à Aujac le 26 janvier 2022. Né le 16 novembre 1936, il était l'époux de Paule, deuxième adjointe du conseil municipal. Firmin Peyric et son conseil lui témoigne l'expression de leurs sentiments attristés.

Paul Duclercq est décédé à Montpellier le 26 janvier 2022 à l'âge de 78 ans. Il était le frère de Marie-Cécile et Sophie à Bedousses haut.

ELECTIONS

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles en ligne jusqu'au 2 mars 2022, en mairie ou par courrier jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022, les inscriptions seront possibles en ligne jusqu'au 2 mai, en mairie ou par courrier jusqu'au 4 mai 2022.

Compte-rendu du conseil municipal

11 Octobre 2021 à 18H30

Présents : Paule Desor, Bernard Dussaud, Guillaume Fraisse, Cédric Couzidakis, Joseph Dussaud, Blandine Hennion, Mathieu Brunatto, Firmin Peyric, Patrick Larmagnat.

Absent représenté : Bernard Gilli qui a donné procuration à Joseph Dussaud.

Absent : Wilfried Jules.

Secrétaire de séance : Blandine Hennion.

Ordre du jour :

- Signature procès-verbal
- Délibération affectation de résultat
- Délibération DECI (Bornes incendie)
- Heures agents
- Cantine école
- Projet d'éclairage public (Subvention PNC)
- Délibération RIFSEEP (Primes fin d'année)
- Questions diverses :
 - Chats errants
 - Voirie
 - Permis remorque
 - Demandes déclassement de chemins
 - Convention société de chasse
 - Dégâts sangliers
 - Affichage libre

Les élus assistent à une présentation vidéo du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles par sa directrice, Aujac étudiant un projet d'adhésion. Le conseil débute à 20H.

Tous les élus signent le procès-verbal du dernier conseil.

Délibération affectation de résultat

Délibération pour valider le transfert de 86358,54 euros du budget de fonctionnement vers celui d'investissement.

Vote pour : unanimité

Délibération DECI

Une nouvelle convention portant sur les bornes incendie de la commune propose un coût pour l'eau de 90 euros par borne. L'ancienne tablait sur 120 euros.

Vote pour : unanimité

Une convention à venir portera sur leur entretien.

Heures agents

La secrétaire de mairie souhaite réduire ses horaires hebdomadaires de 28 à 20 heures dès le 1^{er} novembre 2021, pour convenances personnelles. Les nouveaux horaires seront débattus avec elle afin d'équilibrer l'accueil du public et les besoins de secrétariat.

Vote pour : unanimité. Mathieu Brunatto ne prend pas part au vote.

Restitution des congés payés et des heures non payées à une employée communale qui avait porté réclamation en septembre 2020 : le total de 352 heures sur quatre ans représente la somme de 3699.52 euros bruts qui lui sera versée à la prochaine paie.

Vote pour : Firmin Peyric, Patrick Larmagnat, Cédric Couzidakis, Guillaume Fraisse, Blandine Hennion.

Abstention : Paule Desor, Bernard Dussaud, Mathieu Brunatto.

Joseph Dussaud ne prend pas part au vote.

Cantine école

La subvention de la mairie pour la cantine scolaire est de 1 euro par repas pour le premier enfant, de 2 euros pour le second d'une même famille. La mairie va mettre en place le logiciel Payfip qui permettra aux parents de payer la cantine par internet. Ce paiement dématérialisé sera disponible pour d'autres services communaux comme la location de la salle polyvalente ou de la pelle mécanique.

Vote pour : unanimité.

Projet d'éclairage public (Subvention PNC)

Le Parc National des Cévennes accorde une subvention de 60% pour la rénovation de l'éclairage public du village (remplacement par des led, reverbères ad hoc et horloge astronomique au lieu du capteur actuel pour des changements horaires plus précis.) Le devis est de 10424 euros HT . L'économie d'électricité sera de 1308 euros par an. L'entretien est garanti pendant 5 ans. Vote pour : unanimité. Aujac adopte le label « nuit étoilée ».

Vote pour : unanimité.

Délibération RIFSEEP (Primes fin d'année)

Les primes de fin d'année des agents, qui étaient de 300 euros pour tous l'an dernier, doivent désormais s'exprimer en pourcentage du salaire brut. Elles représenteront 50% du salaire brut, payées en novembre. Un niveau qui garantit une augmentation pour tous, y compris les employés

à temps partiel. Impossible de faire davantage cette année. Le conseil espère pouvoir porter cette

prime à l'équivalent d'un treizième mois l'an prochain, versé en deux fois fin juin et fin novembre.

Vote pour : unanimité.

Questions diverses :

-Pour limiter la prolifération des chats errants, la mairie accepte de financer la stérilisation de dix chattes, soit 40 euros à sa charge par animal. Vote pour :unanimité.

-Pour répondre à la demande d'habitants, la mairie créera deux bandes de roulement en béton sur un chemin de Salveplane, même si elle n'a aucune obligation d'intervention en raison de son statut de chemin rural. Les travaux se feront en régie à la fin de l'hiver.

-L'employé communal est autorisé à passer le permis de conduire des remorques. Le coût de ce permis est compris entre 600 et 700 euros. Vote pour : unanimité.

-Matthieu Brunatto étudiera les deux demandes de déclassement de chemins.

-Le conseil a pris connaissance d'une convention qui liera la mairie et la société de chasse. La mairie acceptera de céder gracieusement l'usufruit de 700m2 d'une parcelle de 4726M à cette société qui en assurera l'entretien, ainsi que celui de la construction amovible qui s'y trouve. Les élus ont apporté plusieurs modifications et précisions au texte qui sera représenté au vote du prochain conseil. Le sous-compteur EDF sera remplacé afin de permettre un relevé en début et fin de saison de chasse. La mairie acceptera de prendre à sa charge les frais d'eau et d'électricité dans la limite de 50 M3 et 2000kwh par an, une consommation qui correspond au niveau de l'ancienne subvention de 400 euros par an

-Les chasseurs peinent à répondre aux nombreuses demandes concernant les dégâts de sangliers chez les particuliers...Une intervention au Brouzet à la demande d'Agnès Caba n'a malheureusement rien donné.

-Suite à l'interpellation de Martine Larossa, la mairie est désolée mais impuissante face à l'arrachage d'affiches sur les panneaux où l'affichage est libre.

Fin de la séance à 21H30.

Compte rendu du conseil municipal **du 7 décembre à 18 h 30**

Présents : Firmin Peyric, Patrick Larmagnat, Paule Desor, Bernard Dussaud, Joseph Dussaud, Cédric Couzidakis, Guillaume Fraisse, Mathieu Brunatto

Absents excusés : Bernard Gilli qui a donné procuration à Joseph Dussaud, Blandine Hennion qui a donné procuration à Patrick Larmagnat

Absent : Wilfried Jules

Secrétaire de séance : Paule Desor

Ordre du jour :

- Signature procès-verbal
- Délibération fonds de concours
- Délibération souscription au contrat groupe d'assurance statutaire
- Délibération convention de délégation des sinistres liés aux risques statutaires
- Délibération primes fin d'année
- Délibération BE
- Convention de régularisation de l'occupation d'un terrain communal par la Société de chasse
- Convention frelon
- Délibération Hautes Vallées Cévenoles
- Questions diverses

Signature procès-verbal

Le procès-verbal du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 octobre a été validé et signé par tous.

Délibération fonds de concours

Nous avons sollicité le fonds de concours de l'Agglo pour différents travaux de remise en état des normes incendies (alarme de l'école et du restaurant)

1 064.03 € obtenus au lieu des 1001.77€ demandés

1 506€ obtenus au lieu des 1 311.54€ demandés

Délibération souscription au contrat groupe d'assurance statutaire

Le centre de gestion a mis en œuvre une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement du contrat d'assurance contre les risques statutaires

Le marché a été attribué au groupement Gras Savoye/CNP assurances

La durée du contrat est de 4 ans à compter du 1er janvier 2022 dont une première durée fermée de 3ans reconductible pour 1 an

Accord à l'unanimité

Délibération convention de délégation des sinistres liés aux risques statutaires

La commune donne délégation au centre de gestion des sinistres affectant le personnel (réception des déclarations de sinistres, contrôle de l'arrêt de travail etc ...)

Accord à l'unanimité

Délibération primes fin d'année

La prime de fin d'année sera versée à tous les agents en fonction de leur temps de travail.
Accord à l'unanimité

Délibération BE

Dans la réunion du conseil municipal du 11 octobre nous avons décidé de faire passer le permis remorque à Clément Massebeuf
Le coût de la formation s'élève à 765€
Accord : à l'unanimité

Convention de régularisation de l'occupation d'un terrain communal par la Société de chasse

Les rectifications demandées ayant été opérées, la convention est adoptée à l'unanimité

Convention frelon

Le département du Gard est touché par cette espèce invasive qui s'est révélée être un gros prédateur surtout sur les abeilles domestiques.
Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole 30 se propose moyennant une subvention annuelle de 300 € pour le soutien de ses actions de procéder à la destruction gratuite des nids de frelons asiatiques chez les particuliers.
La présente convention est conclue pour une durée d'une saison annuelle et sera tacitement renouvelée chaque année

Délibération Hautes Vallées Cévenoles

L'association a pour objet la promotion et le développement de l'Education à la nature, à l'Environnement et au Développement Durable dans le Gard. L'association conduit des actions d'intérêt général et poursuit un objectif d'utilité sociale. Pour réaliser son objet, l'association se donne notamment pour missions d'entre autres d'accompagner administrativement les projets que nous pourrions avoir

Le prix de l'adhésion étant de 1500€/an nous ne décidons pas pour l'instant d'adhérer à cette association. Si plus tard le besoin s'en faisait sentir nous reverrions notre position.

Questions diverses

1. Toit multiple rural

Lors des épisodes cévenols d'octobre, le mauvais état de la toiture (tuiles cassées) d'une partie du restaurant (derrière la cheminée) a laissé s'écouler l'eau qui s'est infiltrée abondamment dans le restaurant.

Nous envisagions de refaire la toiture (30m2) en régie. Un échafaudage serait nécessaire mais les contraintes liées aux règles de sécurité du travail en hauteur nous obligent à abandonner cette option. Nous demanderons donc un devis à Mr Hannouz pour ce travail

2. Vols + squat des maisons

Le Mas du Fau est squatté. Une dizaine de personnes l'habite depuis plus d'un mois. Nous attendons l'aval de la préfecture pour entamer la procédure d'expulsion par la gendarmerie. Par ailleurs nous avons fait constater par huissier le fait qu'ils ont barricadé l'entrée du hameau pour que l'on ne puisse pas le traverser.

Il n'y a pas de trêve hivernale pour les squatteurs

Depuis quelque temps plusieurs de nos concitoyens se plaignent de vols, de tentatives

d'effraction ou de dégradation de matériel et de véhicules.

Dès que nous en avons eu connaissance, monsieur le maire s'est rendu à la gendarmerie pour les dénoncer

3. Centre de gestion complémentaire santé des agents

Les agents ont le choix entre la complémentaire santé ou le CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui leur procure différents avantages (loisirs, culture, etc..)

Nous demanderons à chacun ce qu'il souhaite

4. Demande d'entretien d'un chemin communal

Nous ferons l'inventaire des chemins et ils seront nettoyés suivant les priorités.

5. Dossier développement durable

Nous devons répondre à un questionnaire de l'Agglo qui nous demande les actions réalisées en faveur du développement durable

Paule Desor se propose de répondre à ce questionnaire

6. Haies mellifères PNC

Le Parc national des Cévennes nous subventionne à 100% pour la plantation de haies mellifères. Nous en envisageons une entre le hangar et le local des chasseurs.

Nous recherchons d'autres endroits propices à la plantation de ces arbustes

7. Produit amendes de police

Il se monte à 10810,11€. Nous envisageons par arrêté de limiter la vitesse à 30km/h dans tout le village et nous allons commander les panneaux de limitation de vitesse.

8. Waterbear

La bibliothèque est en cours d'informatisation. Nous avons choisi Waterbear, le logiciel choisi par l'ancienne CCHC qui est un logiciel gratuit Mais pour assurer la maintenance, il nous faut régler 50€

Accord à l'unanimité

9. Eclairage public

Le Parc National des Cévennes accordait une subvention de 60% pour la rénovation de l'éclairage public dont le montant estimé était de 10424€ HT. Étant donné l'afflux des demandes, la subvention n'est plus que de 30% qui sera compensée par une subvention de 3600€ du SMEG et 30% supplémentaires de l'Agglo. Le reste à charge est de 6700€.

L'économie prévue est de 3000€/an

10. Cérémonie des Vœux du maire 2022

Elle aura lieu le 8 janvier à 18 h sous réserve de la situation sanitaire.

Fin de la séance à 20h30

La fête malgré tout : Hauts les masques !



La fête d'halloween a ravi les enfants déguisés chez Régine.



Le père Noël, très bien renseigné par la maîtresse, a distribué des cadeaux parfaitement adaptés à chaque élève de l'école.

Compte rendu du conseil municipal

Du 13 Janvier à 18h30

Présents : Firmin PEYRIC, Patrick LARMAGNAT, Paule DESOR, Bernard DUSSAUD, Joseph DUSSAUD, Guillaume FRAISSE, Cédric COUZIDAKIS, Mathieu BRUNATTO

Absente excusée : Blandine HENNION qui a donné procuration à Patrick LARMAGNAT

Absents : Mathieu BRUNATTO et Wilfried JULES

Secrétaire de séance : Paule DESOR

Ordre du jour :

- Signature procès-verbal
- Délibération RPQS Assainissement
- Délibération RPQS Eau
- Délibération RIFSEEP
- Délibération SIG
- Délibération ADS
- Délibération Régie cantine
- Délibération Convention Partenariat Téléassistance Présence 30
- Questions diverses

Signature procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du conseil du 7 décembre a été validé et signé

Délibération RPQS Assainissement (Rapport sur le Prix et la qualité du Service Public)

Pour l'exercice 2020 le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif est de 38 et le nombre d'abonnés à l'assainissement non collectif est de 167 ce qui donne 205 abonnés en tout pour un volume facturé de 2874 m³. Pour 2019 le volume facturé était de 1820 m³ soit une augmentation de 49,69% qui s'explique à la fois par le confinement et la fiabilité des nouveaux compteurs

La population desservie est de 59 soit 19%

Le service est géré par Alès Agglo

La délégation de service public est attribuée à **Veolia**

Délibération votée à l'unanimité

Délibération RPQS Eau

Les statistiques concernent l'année 2020

Alès Agglomération compte 72 communes mais exerce la compétence sur uniquement sur 66 d'entre elles

L'indice linéaire de pertes est de 0,63m³/km/jr

Le rendement du réseau est de 70,6%, le nombre de fuites réparées pour 100km de réseau : 5, le nombre d'abonnés par km :10

La consommation moyenne par abonné s'élève à 46m³/an

Le nombre de compteurs renouvelés est de 196

Pour une facture annuelle de 120m³ le tarif de l'eau au 1er janvier (abonnement, redevance prélèvement et pollution de l'Agence de l'eau compris) est de 2,06/m³

Délibération votée à l'unanimité

Délibération RIFSEEP (Régime indemnitaire des Fonctionnaires de l'Etat)

Notre proposition de primes de fin d 'année a été refusée par 2 fois par la CGT qui ne se reconnaît pas dans le dispositif indemnitaire Après 2 refus le dispositif a enfin été adopté

Délibération votée à l'unanimité

Délibération SIG (Système d'information géographique)

Il convient de renouveler notre adhésion jusqu'en 2025. L'adhésion est gratuite sauf l'impression des cartes pour la commune qui, elle est payante.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération ADS (Application du Droit des Sols)

L'organisme est chargé pour le compte des communes de l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, de démolir, d'aménager, certificats d'urbanisme...
Son coût : 250€ l'acte

Délibération votée à l'unanimité

Délibération Régie cantine

Il est demandé à la commune de créer une régie pour l'encaissement des repas. La commune se chargera ensuite de rétrocéder les paiements au receveur des impôts
Il est aussi demandé à la restauratrice de nous donner les menus à l'avance pour que nous puissions les présenter sur facebook et sur le bulletin municipal

Délibération votée à l'unanimité

Délibération Partenariat Téléassistance Présence 30

Une convention est établie entre la commune d'Aujac représentée par son maire et l'association Bonjours-Présence 30

La convention a pour but de développer un service de téléassistance à domicile au bénéfice des personnes à mobilité réduite ou âgées (matériel, écoute, réseau local : parents, amis, service d'urgence etc..) suivant les priorités de l'abonné.

Nous adhérons aux 2 premiers points :

- La mairie laissera à la disposition des éventuels usagers des documents expliquant la téléassistance et informer les administrés de l'existence de ce service.
- L'abonnement est supporté en totalité par l'utilisateur

Délibération votée à l'unanimité

Questions diverses

- Dématérialisation des délibérations : pour plus de commodité et de rapidité nous décidons de souscrire à ce service
Coût : 180€/an
Accord à l'unanimité
- Convention école avec les communes de Bonnevaux et des Vans
Le budget annuel de l'école est de 38 373€ soit 3 197€/enfant. C'est la somme que chaque

Commune aurait dû acquitter pour l'accueil des enfants de Bonnevaux et des Vans à l'école d'Aujac. Nous décidons de ne pas demander l'intégralité de cette somme et de la réduire à 1500€/enfant

Accord à l'unanimité

- Chenilles processionnaires
Devant la recrudescence des nids de chenilles processionnaires, nous allons alerter la population sur le danger qu'elles représentent à la fois pour les humains et les animaux (article sur le prochain bulletin municipal et sur notre site internet) sachant aussi que la mairie ne peut pas intervenir sur les terrains privés
- PNC
Nous avons adhéré à la charte du Parc National des Cévennes en janvier 2014. L'un de ses buts est d'aider et nous soutenir dans les projets tant financièrement que techniquement (projet concernant les espèces protégées, développement durable, frelon asiatique...). Il peut aussi nous accompagner notamment dans la recherche de financements pour le Mas Legal et pour les hébergements
- Terrain de tennis
Il y a d'autres priorités pour l'instant que de le réhabiliter
- Ancienne école de La Plane
Une étude de sol va être réalisée. Un devis a été signé.
- Projet d'achat d'une épareuse
Notre épareuse vieillissante nécessite des réparations. Nous avons décidé de la remplacer. Guillaume Fraisse s'est proposé de demander des devis pour une épareuse avec ou sans reprise.
- Pour info : Lecture de la lettre des squatteurs du Fau

Fin de la Séance terminée à 21

AUJAC A L'HEURE DE L'ADRESSAGE

La Commune met en place un plan d'adressage. De quoi s'agit-il ? Sa réalisation a pour objectif la définition d'adresses normées pour l'ensemble des voies de la commune qui se voient attribuer une dénomination. Les bâtis qui y sont situés sont référencés par un numéro.

Un adressage complet est essentiel pour le bon fonctionnement de nombreux services: secours, prestations à domicile, fournisseurs d'énergie. Fini les livraisons qui n'arrivent jamais ou très en retard ! Il est aussi indispensable pour le déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'habitant.

Un adressage complet implique la dénomination de l'ensemble des voies communales et la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies.

DECIDER ENSEMBLE

Les membres du conseil ont dans un premier temps réalisé un inventaire des différentes voies de la commune sans recours à des services externes coûteux. Il convient maintenant de vous présenter les projets de dénomination des voies, une cinquantaine pour l'ensemble de la commune, lors de réunions dans les prochaines semaines. Nous devons au cours de celles-ci arrêter ensemble leur dénomination (chemin, rue, route, traverse, passage ...) et le système de numérotation (métrique ou continue). Probablement continue pour le centre et métrique pour les hameaux.

Chaque numéro doit être attribué au point d'entrée des adresses, celui-ci peut correspondre à la porte d'entrée ou au portail du bâtiment ou au point de passage du domaine public vers le domaine privé. Attention ! Si deux points d'entrée permettent l'accès à un seul logement, un seul numéro sera attribué au point d'accès principal après choix du propriétaire.

Les lieux-dits, de manière générale, sont traversés par une voie d'accès d'où partent différentes voies secondaires non nommées. Il convient de nommer la voie d'accès ainsi que les voies secondaires avant de procéder à la numérotation.

Nous devons alors procéder à la pose de la signalétique, plaques et panneaux de rue ainsi que la fourniture à chaque habitant de sa plaque numérotée.

Un courrier d'information ainsi qu'une attestation de changement d'adresse sera remis dans le même temps.

Nous pourrons lors des prochaines réunions répondre à vos questions et vous apporter si nécessaire de plus amples informations.

Patrick Larmagnat

Redonner vie à l'école de la Plane



Le conseil municipal a décidé de transformer l'école de La Plane, désaffectée depuis belle lurette, en logement. La demande en la matière est en effet très forte sur Aujac. Jean-Marc Borne, deuxième adjoint du conseil municipal précédent, avait construit un projet de réhabilitation en deux logements, abandonné en raison de son coût, supérieur à 300 000 euros, jugé déraisonnable. Au lieu d'y construire deux logements, l'ancienne école accueillera une seule famille dont les enfants viendront grossir les rangs de celle d'Aujac ! Dans l'ancienne salle de classe au rez-de-chaussée se tiendra le séjour et la cuisine. A l'étage, l'ancien logement de fonction de l'enseignant comportera trois chambres et une salle de bains. Une ouverture sera pratiquée vers l'escalier pour que les deux niveaux communiquent. La bâti est sain et la toiture en bon état. La commission travaux a réuni non sans mal les devis pour réduire l'enveloppe globale à 100 000 euros environ, assainissement compris, un coût abordable compte tenu des subventions qui seront recherchées. Les loyers viendront ainsi abonder les recettes de la commune.



...Une chambre parentale et deux
chambres d'enfants à l'étage



Le séjour lumineux donne sur le
jardin



Avec la salle de bain en haut
de l'escalier...

Joseph Dussaud et Blandine Hennion

Les chemins de la commune à la loupe

La commission Travaux du conseil municipal s'est réunie le 24 janvier pour faire le point sur l'entretien des chemins de la commune demandé par les Aujaquois. Et tenter d'établir des priorités. Vos idées sont les bienvenues à l'avenir.

LISTE DES TRAVAUX A FAIRE - MAIRIE D'AUJAC		
La Baraque	Agrandir le virage et déplacer les panneaux	Dépose panneaux
		Remblaiement 20 camions de terre
		Repose panneaux
		Casser rocher sous chez Ophélie chemin de la baraque
		Réajustage niveau par remblaiement camions de terre
Bas Aujac	Chemin Bezon	à vérifier passage médical correct
Brouzet	Calade qui relie l'habiterelle au Brouzet	Débroussaillage
Aujac	Chemin communal au dessus ancien local de chasse	Débroussaillage
Le Brouzet	Chemin entre la fontaine et Caba	Débroussaillage et reprendre le chemin
Aujac	Chemin entre transformateur et Mr Boutière	Terrasser (mini-pelle) reprendre coupes eau et caniveau et un arbre à couper entrée de piste
Aujac	Chemin Krasousky	Reprendre sortie sur départementale dangereuse (Béton)
Aujac	Passage piéton contre Albin	Débroussaillage et déblaiement
Salveplane	Chemin communal amenant chez Lopez	Casser caillous qui dépassent, revoir nids de poules et coupes eau
Bedousse	Chemin contre le mas de Dominique Vidal	Débroussailler
Hiverne	Chemin entre Goudet et Hiverne à débroussailler	Débroussailler
La Plane	Ecole de la Plane	Casser les cloisons et évacuer le remblai
Aujac	Future salle des associations	Vider et nettoyer

Guillaume Fraisse

La plume du cantonnier

N'étant pas habitué à répondre à votre demande, il sera question d'un pêle-mêle quant à mes activités quotidiennes, périodiques, voire à plus long terme.

Bien sûr, plusieurs activités peuvent être effectuées en solo, à commencer par le contrôle de la station d'épuration, ainsi que les abords des poubelles, qui à mon humble avis sont primordiales afin d'éviter de pourrir les océans ...

D'autres travaux, comme le rafraichissement du cimetière, avec la reprise de deux murets, demandent un travail d'équipe, nous formons le binôme idéal avec Clément pour un avancement convenable et efficace afin que la Toussaint puisse accueillir les familles dans un cadre digne.

Je pense aussi à toutes nos routes dont certaines demandent une visite hebdomadaire car une infirmière peut être amenée à les emprunter chaque jour pour prodiguer des soins utiles. Pour ma part, j'ai nettoyé récemment la portion de route qui mène au bassin de Chassac et la route qui conduit au Brouzet. Nous avons à tour de rôle rafraichi la piste des pompiers, quoiqu'il reste encore de longues branches à couper, ce qui permettra un élagage plus efficace à l'avenir.

Quant aux autres activités, tout est consigné par écrit dans mon dossier en mairie, dont je conserve l'original : je vous laisse le soin d'y jeter un œil et je suis à votre disposition pour toutes missions si elles sont dans mes capacités.

Cordialement

Jacques Cheviet

INFORMATIONS PRATIQUES

-A DISPOSITION :

Un ordinateur est disponible dans la salle du conseil de la mairie aux heures d'ouverture.

-INFORMATION :

Responsable du bulletin municipal : **Blandine Hennion**.

Correspondante du Journal de l'Agglo et responsable du site internet : **Paule Desor**

Page Facebook : **Aujac en Cévennes**

Correspondant Midi Libre : **Daniel Férin**. Mail : dantg_2000@yahoo.fr.

-BIBLIOTHEQUE :

Nous remercions les généreux donateurs ainsi que nos abonnés qui contribuent à faire vivre notre petite bibliothèque qui est composée de plus de 1100 romans et aussi de documents divers (jardinage, tourisme, histoire des Cévennes etc....) de notre fonds propre ainsi que de 300 romans et autres documents choisis lors du passage du bibliobus de la DLL. Notre fonds comporte aussi plus de 1000 livres et albums jeunesse. Notre bibliothèque est en cours d'informatisation afin que toutes les bibliothèques de l'ancienne communauté de communes des Hautes Cévennes puissent se prêter les livres entre elles.

Horaires : Le premier dimanche du mois de 10h15 à 11h (après la trêve hivernale soit le 3 avril),

le mardi de 14h à 16h et le samedi de 9h45 à 11h30.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de nos permanences

Françoise Massebeuf et Paule Desor

-SALLE DE REUNION :

A réserver d'abord à la mairie puis auprès de la gérante du multiple rural.

Caution de 500 euros demandée à la location pour les particuliers.

Tarifs : 10 euros par an pour les associations, 10 euros à la journée pour les particuliers.

La salle, réservée aux habitants, doit être laissée propre.

-DECHETTERIE :

Ouverte les mardi, mercredi, jeudi et samedi de 8H à 12H. Le vendredi de 8H à 12H et de 13H à 17H

Les déchets verts ne sont pas admis, les déchets amiantés non plus.

-RAMASSAGE des ENCOMBRANTS A DOMICILE :

Appeler le 0800 540 540. Numéro vert. Les passages sont plus fréquents qu'auparavant mais leurs dates ne sont pas toujours annoncées pour éviter la surcharge sauvage et les dépôts très en amont des passages qui défigurent le village.

-RESEAU TRANSPORT A LA DEMANDE :

Bonnevaux-Aujac-Bessegès tous les jeudis de l'année sans réservation.

Aujac Place : 9H30. Les Champs : 9H31. Bedousse bas : 9H35. Bessegès Pont de l'Atelier : 9H56

Bessegès Supermarché place de la Révolution : 10H

Retour :

Pont de l'Atelier : 12H. Aujac les Champs : 12H26.

-TAXI A LA DEMANDE :

Avec une carte donnée en mairie, il vous en coûtera 10 euros par course, valable dans l'ancienne communauté de communes, quel que soit le nombre de passagers. Tel : 06 50 51 48 49 ou 04 66 61 05 16. Ne pas le faire attendre au rv fixé, sinon surcoût.

-CONCESSIONS FUNERAIRES :

Tarifs :

Columbarium : 150 euros pour 15 ans, 300 euros pour 30 ans, 500 euros pour 50 ans

Terrain : Une place : 75 euros pour 15 ans, 150 euros pour 30 ans 250 euros pour 50 ans.

Le double pour deux places.

Venez remplir l'imprimé en mairie en libellant le chèque à l'ordre de la Trésorerie générale de la Grand' Combe. La mairie reprendra les tombes en déshérence.

-CONSULTATIONS A PONTEILS :

Des spécialistes (radiologue, tabacologue, pneumologue, diabétologue, gériatre, gynécologue, infectiologue, cardiologue et spécialiste plaies et cicatrisations) du centre hospitalier d'Alès y consultent sur RV. Centre hospitalier de Ponteil : 04 66 56 48 10 ou 04 66 56 47 00. RV dans le mois.

-REGIE DES EAUX DE L'AGGLOMERATION D'ALES :

REEAL est votre interlocuteur unique au 04 66 54 30 90

MANGEZ LOCAL !

Chez Camille d'Angelo : Œufs bio.

Tel : 06 50 63 55 54 à Chassac.

Chez Gilbert Bischeri : Vins issus de cépages résistants.

Tel : au 06 81 34 98 07 à Aujaguet.

Chez Marjorie Bres : Tisanes, sels aromatiques, miel.

Tel : 06 7 5 51 74 53 à Salveplane.

Au château d'Aujac : Bière à la châtaigne de marque LA BOGUE, produite par Eric Vézinet à Plaveysset.

A La Clède Peyric : Farine de châtaigne, confitures, miel et jus de pomme.

Boutique ouverte de 10H à 12H et de 14H à 17H aux Bouschets.

Chez Philippe Daly : Œufs, confiture de châtaigne, jus de pomme et poules reproductrices. Tel : 06 99 64 06 14 à Chassac.

Chez Magalie Duc et Franck Guignot : Fromages, tommes, faisselles et yaourts de brebis, viande d'agneau sur commande tous les 15 jours, saucisses, merguez et chorizo de brebis tous les mois. Vente sur place tous les jours sauf les mardis et mercredis de 14H30 à 17H. Tel : 06 88 34 04 38 à la Bergerie de Bonnevaux.

Chez Valérie Guiot : Confitures, sirops, tisanes, safran, sels aromatisés, jus de raisin, selon saison. Tel : 06 49 22 76 15 à Aujaguet.

Chez Lysanne Bruneau et Jonas Nivon : Confitures et pâtés végétaux aux champignons sauvages. Tel : 06 60 30 83 26 ou 06 60 32 75 42 à La Baraque.

Chez Janick Peyron : Oignons doux des Cévennes et pommes de terre bio. Tel : 06 82 75 78 73 à Chassac.

Crédits photo du numéro 44 : Marie Brunatto, Joseph Dussaud, Patrick Larmagnat et Firmin Peyric.